

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 2 MARS 2020 – 20 HEURES 30

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le vingt-cinq février deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de présents : 6 Nombre de votants : 6

Etai^{ent} présents : Mesdames Catherine BLANC et Evelyne LEFRERE, Messieurs René ALMERAS, Eric GERNEZ, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX.

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Eric GERNEZ secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06/01/2020

Le compte rendu du conseil municipal du 06/01/2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019

Le conseil municipal examine les comptes de gestion 2019 et les comptes administratifs 2019.
Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

2019	Dépenses	Recettes	Soldes	Reports 2018	Résultats 2019
Fonctionnement	62 556.49	66 101.81	3545.32	75 778.71	79 324.03
Investissement	1 930.66	2 114.12	183.46	13 136.17	13 319.63

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

2019	Dépenses	Recettes	Soldes	Reports 2018	Résultats 2019
Fonctionnement	33 602.07	32 179.60	-1 422.47	4 235.99	2 813.52
Investissement	10 514.48	18 393.00	7 878.52	12 929 .35	20 807.87

Ces résultats sont approuvés à l'unanimité des présents.

Budget principal : ces résultats témoignent de la bonne santé budgétaire de la commune.

Les résultats prévus à reprendre sur les deux budgets sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Excédent de fonctionnement : 79 324.03 €

Excédent d'investissement : 13 319.63 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Excédent de fonctionnement : 2 813.52 €

Excédent d'investissement : 20 807.87 €

3. DETERMINATION DES RATIOS POUR LA CREATION DU POSTE DE REDACTEUR

Suite à la création du poste de rédacteur, il convient de déterminer les ratios. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SYME05

Cette modification concerne le périmètre des secteurs géographiques. Cette modification est adoptée à l'unanimité des présents.

5. RAPPORT DE LA CLECT

Ce rapport a déjà été approuvé lors d'une précédente réunion de la réunion du 13 novembre 2019 et a fait depuis l'objet de modifications mineures concernant :

- retour à la commune du Poët de la gestion de l'Agence Postale du Poët ;
- transfert à la CCSB de la voirie d'accès au site de vol libre de Chabre (correction de l'évaluation adoptée lors de la CLECT du 17 septembre 2019) ;
- transfert à la CCSB de l'office de tourisme de Sisteron (correction de l'évaluation adoptée lors de la CLECT du 25 septembre 2017).

Ce nouveau rapport est adopté à l'unanimité des présents.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Contrairement à ce qui a été indiqué dans le compte rendu de la réunion du 6 janvier 2020, Madame BLANC informe qu'elle n'est pas candidate aux prochaines élections municipales.
- Panneaux de signalisation des rues : le conseil établit un plan d'implantation de ces panneaux afin que la société qui est retenue puisse déposer un DICT.
-

La séance est levée à 21 heures 40

AFFICHÉ LE 05.03.2020

Le Secrétaire de séance,
Eric GERNEZ

Le Maire,
René ALMERAS

